



Rapporteur : Mme MESTRIES

25 - Jeunesse

Accompagnement de projets jeunesse

Le lundi 17 octobre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. SOHIER (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale en dates des 7 juillet 2020 et 3 février 2022 ;

Expose :

L'Assemblée départementale, lors de sa session du 3 février dernier, a décidé de poursuivre son soutien en faveur de l'engagement et de la prise d'autonomie des jeunes breillien.nes en votant des dispositifs volontaristes. Parmi ces dispositifs, figurent notamment des aides mobilisables pour favoriser l'émergence de projets innovants au bénéfice de la jeunesse et pour soutenir les Juniors associations du territoire.

Au titre de l'accompagnement de projets innovants en faveur de la jeunesse, il est proposé de soutenir le projet de Parlement Libre des Jeunes porté par plusieurs mouvements de l'éducation populaire. Ce dispositif, inspiré d'expérimentations initiées au Québec, se veut un espace non institutionnel de dialogue entre des jeunes qui souhaitent agir pour améliorer leurs conditions de vie et leurs accès au monde du travail, et pour formuler, à cette fin, des propositions. Cet événement s'articule en 3 temps : un temps d'échanges et d'expression libre, un temps de dialogue pour construire des propositions et une délibération collective sur des actions à engager. 20 à 30 jeunes breillien.nes participeront à ce Parlement Libre qui rassemblera environ 100 jeunes et se tiendra à Carhaix les 19 et 20 novembre prochains.

Le portage financier du projet est assuré par l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV) qui sollicite une subvention de 1 000 €.

Pour rappel, depuis le 7 juillet 2020 le Département a décidé, au titre du soutien aux Juniors associations (JA), la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de ces collectifs qui permettent à des jeunes mineur.es de se constituer en association afin de mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif. La Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture (FRMJC), la Ligue de l'enseignement et la Fédération des centres sociaux portent le projet d'une rencontre régionale de Juniors Associations qui se tiendra les 27 et 28 octobre dans les Côtes d'Armor (Tréveneuc). Il s'agit d'un temps de valorisation d'actions menées par des Juniors associations et de partage d'expériences. Divers ateliers seront proposés aux jeunes : montage de projet, animation d'une réunion, etc. Entre 5 à 7 Juniors Associations breilliennes représentant une vingtaine de jeunes participeront à ces rencontres. Le portage financier du projet est assuré par la FRMJC qui sollicite une subvention de 1 500 €.

Le groupe thématique jeunesse, lors de sa séance du 26 septembre dernier, a émis un avis favorable pour le financement de ces 2 projets.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour des montants de 1 000 € au profit de l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV) qui porte le projet de Parlement Libre des Jeunes, et de 1 500 € pour la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture (FRMJC) qui représente le collectif organisant un rassemblement régional de Juniors associations, détaillées dans les tableaux joints en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 19 octobre 2022

ID : CP20220757